

Comment écrire pour transmettre ~~une théorie~~ ?
Les modulations de l'humeur écrivante chez Saussure

1. On a beaucoup parlé, à une certaine époque, de la manière d'argumenter de Saussure, et plus précisément des difficultés qu'il éprouvait à organiser ses idées de manière systématique. Maria Pia Marchese, par exemple, dans son édition des notes saussuriennes sur la théorie des sonantes (BGE¹, Ms. Fr. 3955/1), signalait, comme un trait entre autres saillant du manuscrit en question, « l'exaspérante répétitivité de Saussure dans le traitement de sujets [...] dont il se prétend le détenteur d'une « vérité », qu'il n'a pourtant jamais publiée et que, même au moment où il critique Schmidt », qui venait précisément de publier l'ouvrage dont Saussure se proposait de rendre compte dans ces mêmes notes, « n'arrive pas à exposer de manière systématique » (Marchese, 2002, p. x [je traduis, ES]). Ce serait, suggère Marchese, l'une des marques propres à l'écriture sinon au « modus operandi » de Saussure, déjà relevé par Aldo Prosdocimi (1986) et dont voici cinq caractéristiques (que nous numérotions) :

[...] Saussure affiche [...] une séquence typique. [a] Il aborde un sujet offert à son esprit par une situation quelconque, [b] s'en fait rapidement une opinion personnelle sous la prémisses implicite qu'il = ego est destiné à voir et comprendre ce que les autres n'ont pas vu ou compris. [c] Cette opinion personnelle arrive à revêtir le caractère fulgurant de la révélation qu'il a tout résolu, où tout élément trouve sa place. [d] Il met alors le tout à l'épreuve, suivant des dispersions/complications dans tous les sens – dépouillements, réflexions, idées sur idées, etc. – qui [e] conduisent à une masse désormais indomptable, qui réduit à l'impuissance opérative dans le sens de confection unitaire (pour la publication) [...] (Prosdocimi, 1986, p. 237 [je traduis, ES])

Cette séquence, que Marchese entendait pouvoir extrapoler aux notes de Saussure sur les sonantes², est tirée par Prosdocimi de l'analyse du manuscrit saussurien sur les légendes germaniques (BGE, Ms. Fr. 3952/4 ; 3958/1-9 ; 3959/1-11). Des résultats récemment exposés par Alessandro Chidichimo (2011) nous semblent plaider dans le même sens, et sont pour beaucoup dans l'entreprise que représente la présente contribution. Chidichimo montrait en effet³ que bien des ajouts insérés par Saussure lors des différentes campagnes d'écriture d'un texte non publié, comme c'est le cas de « De l'essence double du langage » (BGE, Arch. de Saussure 372), s'inscrivaient dans une forme de tendance à l'exaltation. Ainsi, des « valeurs oppositives » devenaient-elles des « valeurs non positives », puis des « valeurs *purement négatives* », puis « *essentiellement NÉGATIVES* », puis « *éternellement NÉGATIVES* » (BGE, Arch. de Saussure, f° 78) ; le fait d'« épuiser les idées contenues dans un mot », considéré d'abord comme étant une entreprise « *presque chimérique* », devenait « *parfaitement chimérique* » (BGE, Arch. de Saussure, f° 158) ; « le mot », tenu d'abord pour « un être existant en dehors de nous », accédait alors à une existence « *complètement en dehors de nous* » (BGE, Arch. de Saussure, f° 179) ; etc.

¹ Bibliothèque de Genève.

² Ce que Prosdocimi appelle « masse indomptable » s'accorde en effet à merveille avec la description des notes sur les sonantes rapportée par Marchese : « une série de fragments écrits souvent avec une extrême lucidité, mais non disposés selon un ordre précis et moins encore raccordés dans un traitement organique » (Marchese 2002, p. x [je traduis, ES]).

³ Le travail de Chidichimo poursuit en réalité un autre objet. Via l'analyse des variantes de lecture dans ce manuscrit, et notamment des ajouts adverbiaux, il souligne le souci de cohérence et de systématisme guidant Saussure dans la construction de son « style ».

Notre hypothèse est que cette tendance à l'exaltation serait propre, chez Saussure, à une phase rédactionnelle précise de son écriture, correspondant aux points [b] et [c] de la séquence proposée par Prosdocimi : seconde par rapport à une première « mise en page » des idées à développer [a], et antérieure à une phase de modération-réduction qui précéderait, quand le texte a été publié, la publication, et qui, moyennant [d], mènerait à l'échec décrit en [e] la plupart des projets saussuriens. Car, en effet, s'il est assez fréquent de trouver des affirmations ainsi exaltées dans les manuscrits de Saussure, il est plutôt rare d'en repérer dans des textes qu'il a effectivement publiés. Peut-être faut-il voir là une habitude relativement commune à l'écriture savante, ce qui, si tel était le cas, viendrait corroborer les considérations de De Biasi sur la genèse théorique en sciences humaines. « Dans ce secteur » de la production intellectuelle, en effet, où la création est soumise à un complexe de critères assez alambiqué, et ce ne sont pas, en principe, les seules normes esthétiques qui priment (cf. Sofia 2011a), « les brouillons font apparaître un travail de systématisation et d'effacement du problématique qui répond aux exigences de cohérence propres à la pensée rationnelle », certes,

[...] mais aussi à certaine stratégie d'esquive ou d'autodéfense : le texte théorique doit pouvoir résister au discours de ses contradicteurs. Les lacunes, les faits gênants, les doutes, les difficultés non résolues qui faisaient partie intégrante de la pensée avant-textuelle, doivent être absorbés dans une systématique ou disparaître au profit d'un texte lisse qui ne laisse qu'un minimum de prise à l'adversaire. (De Biasi, 2004, § 6)

Le texte théorique, en d'autres termes, s'inscrit plus directement que – mettons – le texte littéraire dans un *dialogue* qui, comme tout dialogue, doit respecter certaines règles, mais qui présente en plus des contraintes spécifiques : ce qu'on y dit doit pouvoir être (idéalement) démontré, tout au moins justifié, quitte à laisser au lecteur spécialisé des assises lui permettant non seulement de *répondre*, mais aussi, prototypiquement, pour *contester*.

Un grand nombre des hypothèses que Saussure met par écrit et qui, au chaud de son argumentation personnelle, dans son cabinet, lui apparaissent dans un premier abord comme étant « vraies » dans un domaine quelconque d'application (puis *essentiellement* vraies, puis *éternellement* vraies), s'avèreront ainsi dans un second temps moins facilement soutenables qu'il ne le semblait au départ, le poussant (lui qui savait qu'il existe un écart nécessaire entre ce qui est « vrai » et ce qui est « démontrable » [Saussure 2003, p. 14]) à délaisser ses arguments ou à nuancer ses positions. Un exemple de cela nous est fourni déjà par le manuscrit même de « De l'essence double du langage », où Saussure, après avoir fait appel à ces adverbes exceptionnels pour souligner à quel point les valeurs de la langue seraient « PUREMENT NÉGATIVES », admet finalement qu'elles « se transforment » (par des mécanismes dont nous avons ailleurs discuté la pertinence [cf. Sofia, 2009, pp. 345 *sqq.*]) en « un fait positif » (BGE, Arch. de Saussure 372, f° 188). Or, naturellement, ce manuscrit étant demeuré inédit, nous ne savons pas quelle aurait été la version que Saussure aurait accepté de publier, ce qui rend cet exemple peut-être inadéquat pour illustrer notre hypothèse. Nous mobiliserons donc un autre ensemble de notes, mieux adapté à notre propos, à savoir le manuscrit (déjà évoqué) du compte rendu de *Kritik der Sonantentheorie* (Schmidt, 1895), publié par Saussure dans le numéro VII des *Indogermanische Forschungen* (cf. Saussure, 1897), et dont on a même conservé les épreuves corrigées.

2. Le dossier en question est constitué par 159 feuillets de taille et qualité disparates, écrits à la plume, à l'encre noire, parfois violette (cf. f° 13), plus rarement au crayon gris (cf. f° 38v), et classés à la BGE sous la cote Ms. Fr. 3955/1. La numérotation des feuillets, faite au crayon gris, semble avoir été opérée par Robert Godel lors de son travail de classification des papiers de Saussure, commencé à la fin des années 40. Les feuillets numérotés 20 à 22 sont occupés

par un tiré à part de l'article publié en 1897. Les épreuves correspondantes, que l'on considérait perdues jusqu'en 1996, sont conservées à la BGE sous la cote Arch. de Saussure 382/4.

Du point de vue du contenu, le manuscrit représente un chantier d'étude très riche. Il excède, notamment, ce que l'on pourrait nommer l'« avant-texte » du compte rendu effectivement publié. Le point de départ est bien la rédaction de ce compte rendu, mais Saussure revoit progressivement ses ambitions à la hausse, et songe même, à un moment donné, à un traité général sur la question (cf. Cours Univ. 3955/1, f° 108r).

Plusieurs des arguments qu'on y trouve développés pourraient fournir matière à des analyses profitables. Parmi les plus intéressants, il y en a un qui reçoit pourtant une place privilégiée. Saussure insiste en effet sur ceci que, contrairement à ce que les partisans et les adversaires de la « théorie des sonantes » prétendaient, il n'y aurait jamais eu, au fond, de « théorie » sur les « sonantes »... Parti pris au plus haut point audacieux, car revenant à dire, au moment où tout le monde se prononçait sur les vicissitudes de cette théorie (« tout le monde » désignant ici tous les maîtres en fonction du comparatisme allemand, ou peu s'en faut), que cette « théorie » n'existait pas. A sa place, et afin d'expliquer les mêmes phénomènes dont ses collègues tentaient de rendre compte, Saussure proposera de répondre à une question à portée bien plus générale (non restreinte, en d'autres termes, aux seuls phénomènes ayant rapport aux dites « sonantes ») et que, comme il se soucie de le souligner (cf. *infra*, fragment 13), personne, ni du côté des sonantistes, ni du côté des anti-sonantistes, n'avait jusqu'alors considérée : le problème dit de « l'affaiblissement » ou de « l'abrègement » du « e » indo-européen, dont la solution – qui ne peut nous retenir à présent – fut l'un des apports fondamentaux du *Mémoire* de 1878 (cf. Saussure, 1878)⁴.

La question était donc délicate. Saussure entendait pouvoir affirmer qu'aucun de ses maîtres, ceux qui avaient jadis mal accueilli son *Mémoire*, ne savait de quoi il s'agissait *vraiment* lorsqu'ils examinaient les phénomènes inhérents aux « sonantes », et notamment lorsqu'ils tentaient de bâtir là-dessus des « théories ». Ce qui équivalait à dire que personne, au fond, n'avait compris quoi que ce soit à la question, sauf celui qu'on avait le plus critiqué : lui. Or évidemment, la formulation de cela était incommode, la pédanterie étant en général mal reçue par la critique intra-disciplinaire. Il fallait avoir du tact.

C'est là que la consultation des manuscrits s'avère intéressante : ils témoignent de l'effort de Saussure pour formuler ce qu'il avait à affirmer, et qu'il exprimait sans ambiguïté dans ses notes, et ses (énormes) difficultés à l'énoncer d'une manière acceptable. Acceptable pour qui ? Pour ses collègues, bien sûr, qui, transformés par Saussure en adversaires, devaient le lire, le comprendre et (ceci étant essentiel) lui répondre. A travers la comparaison des manuscrits avec la version publiée, on mesurera – en d'autres termes – l'écart entre ce qu'il fallait dire et le *comment* de cette formulation.

3. La forme du paragraphe où Saussure expose, dans le texte publié, l'idée que nous venons d'évoquer, est extrêmement sobre :

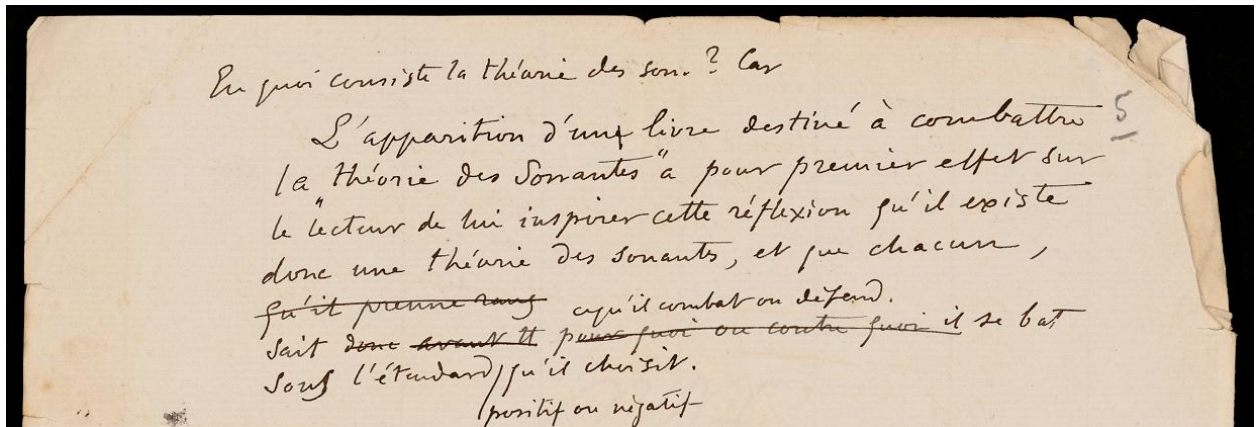
- 0) Mr Johannes Schmidt, cela ressort de toutes les parties de sa polémique, ne cesse de considérer la théorie des Sonantes comme un objet parfaitement défini par avance, comme une doctrine que l'on peut combattre ou défendre, mais dont le contenu est à tous les yeux limpide. Nous regrettons de ne pas voir avec la même évidence que l'éminent savant de quoi se compose cette théorie... (Saussure, 1897, p. 216)

⁴ Sur les enjeux théoriques et les vicissitudes historiques de cette problématique, qui semblent avoir servi à Saussure au moment d'entamer ses réflexions épistémologiques, voir Sofia, 2012.

Il s'agissait de suggérer, voilà tout, la difficulté qu'il y aurait à saisir la dite « théorie des sonantes ». Saussure voit avec moins d'« évidence » que Schmidt, en tout cas, qu'elle puisse renfermer quelque chose de « limpide ». La rédaction de cette idée, si simple pourtant, semble avoir coûté à Saussure de grands efforts : elle est soumise, tout au long du manuscrit, à pas moins de trente-huit réélaborations⁵. Saussure s'y livre à toutes sortes de combinaisons, tant argumentatives que stylistiques, se permettant à l'occasion de juger ses contemporains (ceux qui avaient publié quelque chose en rapport avec la question) de manière parfois très sévère. On y voit, notamment, la courbe dont on parlait au départ : l'idée posée d'abord de manière simple, l'inflexion « exaltée » qui prend la rédaction dans une deuxième phase, et la modération progressive du ton qui mène à la forme (si diplomatique) du paragraphe qui sera finalement publié.

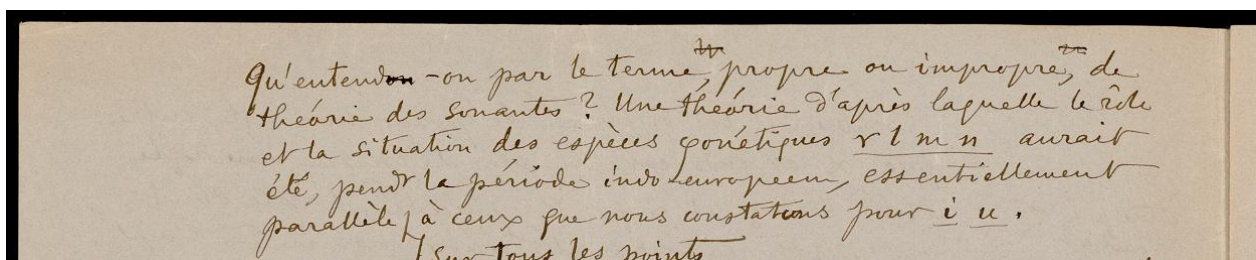
4. Voici donc quelques-uns des fragments contenus dans les premiers feuillets du dossier, où Saussure *présente*, d'abord assez timidement, l'idée qu'il n'y aurait pas de « théorie des sonantes ». Il le fait, dans ce premier temps, de la manière la plus modeste possible : se posant (rhétoriquement) la question :

- 1) En quoi consiste la théorie des sonantes ? (Cours Univ. 3955/1, f° 5r)



Cours Univ. 3955/1, f° 5r (détail)

- 2) Qu'entend-on par le terme, « propre ou impropre », de théorie des sonantes ? (Cours Univ. 3955/1, f° 10v)



Cours Univ. 3955/1, f° 10v (détail)

- 3) De quelles propositions au juste se compose la théorie des sonantes [?] (Cours Univ. 3955/1, f° 25r)

⁵ cf. notamment les feuillets 4r, 5r, 9r, 10v, 12v, 17v, 25r, 29v, 30r, 33r, 38r, 40r, 50v, 59r, 66v, 72r, 73r, 77r, 80r, 107r, 108r, 123r, 128r, 139v, 143r et 145r.

De quelles propositions au juste se compose la
théorie des sonantes, ~~à quel signe~~ ^{ou quel signe} on reconnaît un
sonantiste d'un anti-sonantiste, ~~quelles~~ ^{quel} ~~caractéristique~~ ^{vues caractéristique}
on combat ou ~~défend~~ ^{on défend} en se plaçant sous l'un de ces
~~deux~~ drapeaux, c'est ce que nous ~~avions~~ nous étions
~~promis~~ ^{avons} promis de trouver dans le volume de M. Joh. Schmidt,
~~et nous devons dire qu'à cet égard notre espoir a été~~ ^{voir} ~~une fois déçu, une fois de plus.~~ ^{peut-être} ~~éclairci~~

La théorie des sonantes paraît être pour ses parti adhérents
quelque chose de tellement clair que ses ~~adversaires~~ ^{adversaires}
eux-mêmes ~~ne ont pas besoin~~ ^{seraient dispensés} de la définir. Qu'on en dise donc la
formule, nous sommes prêts à l'entendre.

(déterminer)
De quelles propositions au juste ^{est formée} se compose la
théorie des sonantes; à quel ~~signe~~ ^{particulier} on reconnaît
un sonantiste ~~d'un~~ ^{ou} un anti-sonantiste; quel
principe on combat ou défend en se rangeant
sous l'un de ces drapeaux ou sous l'autre, c'est ce que
nous nous étions principalement promis de voir éclairci,
peut-être pour la première fois, par le volume de M.
J. Schmidt, et nous devons dire qu'à cet égard notre espoir
a été déçu, une fois de plus.

Cours Univ. 3955/1, f° 25r (détail)

Questions qui représentent bien, comme il est avancé dans notre parenthèse, des artifices rhétoriques, car Saussure dispose bien, dès le moment qu'il les formule, des éléments nécessaires pour y répondre. Il ne les pose, en d'autres termes, que pour se donner le moyen de s'exprimer :

- 4) Nous ne sommes pas <intimement> persuadé d'avance <<d'une manière>> qu'il existe « une Théorie des sonantes ». (Cours Univ. 3955/1, f° 4r)

d'une manière
 intimement
 Nous ne sommes pas persuadé d'avance
 qu'il existe une "Théorie des sonantes", ~~est-ce~~
 qu'il existe un certain corps de doctrine assez
 pour qu'on puisse dire ce qu'on attaque
 Nous demandons au moins la lumière
 Nous ne demandons pas mieux qu'il
 en existe une. La question ne nous avait
 pas frappé. Il faut prouva que chacun
 sache exactement ce qu'il est disposé à
 défendre

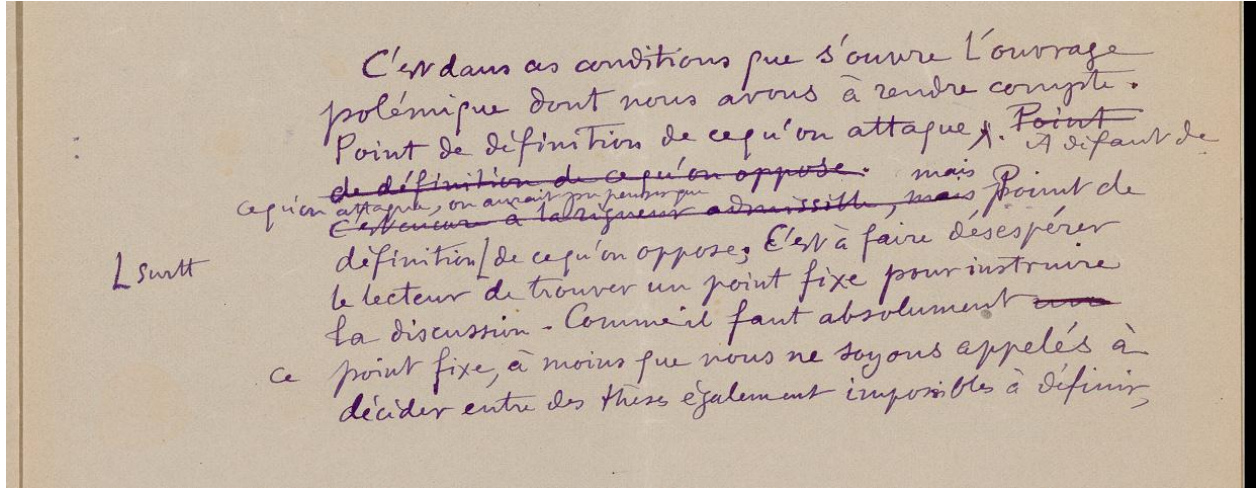
Cours Univ. 3955/1, f° 4r (détail)

Le ton est donc initialement le même (un ton modéré) que l'on retrouvera dans la version publiée. Saussure n'est pas « persuadé » – « intimement », ajoute-t-il après un instant de réflexion – des conditions d'existence de cette théorie. Cette diplomatie disparaîtra pourtant, progressivement (et momentanément, car Saussure y reviendra pour la publication), alors que l'idée elle-même bifurquera.

L'« anomalie » de la théorie des sonantes sera en effet entendue par Saussure de deux manières différentes, bien que reliées : non seulement cette théorie « n'existait pas », au sens où *personne ne l'avait jusqu'alors formulée* (a) ; mais *il serait*, même, assure-t-il plus radicalement, *théoriquement impossible de la formuler* (b). Saussure parvient au point (b), en fait, à travers le constat du point (a), lui-même abordé sous plusieurs perspectives. Le chemin de sa réflexion pourrait être schématisé comme suit : si (a₁) les sonantistes n'ont pas formulé leur théorie, et (a₂) les adversaires des sonantistes n'ont pas formulé leur contre-théorie, c'est que (b) il est impossible de la formuler. Le meilleur exemple de tout cela étant le livre de Schmidt, qui ne sait définir (naturellement, puisque cela est « impossible ») *ni* sa position *ni* celle qu'il met en question, et dont les arguments n'offriraient donc pas le minimum de cohérence et de systématité qu'on attend d'une publication scientifique :

- 5) C'est dans ces conditions que s'ouvre la polémique [*i.e.* le livre de Schmidt, censé être une « critique » de la théorie des sonantes, ES] dont nous avons à rendre compte. Point de définition de ce qu'on attaque, ~~Point de définition de ce qu'on oppose~~ C'est encore à la rigueur admissible, mais <A défaut de ce qu'on attaque, on aurait pu penser que> []

<mais> pPoint de définition <<surt[ou]t>> de ce qu'on oppose ; eC'est à faire désespérer le lecteur de trouver un point fixe pour instruire la discussion. Comme il faut absolument un <<ce>> point fixe, à moins que nous ne soyons appelés à décider entre *des thèses également impossibles à définir*, [] (Cours Univ. 3955/1, f° 12v [nous soulignons, ES])



Cours Univ. 3955/1, f° 12v (détail)

- 6) *Il est clair* en général que M. S. juge suffisant de produire des arguments négatifs contre ce qu'il appelle la théorie des sonantes, et inutile à ce propos de dire q expressément quel est son <propre> point de vue propre <sur les> <<choses>>. (Cours Univ. 3955/1, f° 17r-17v)

général que M. S. juge
suffisant de produire
des arguments négatifs
contre ce qu'il appelle la
théorie des sonantes, et
inutile à ce propos de
dire & explicitement quel
est son ^{propre} point de vue ^{propre} ~~propre~~.

choses. Je ne nie pas que par
une étude attentive on
peut découvrir peut-
être une certaine unité
dans ^{un} point de vue; en
tous cas il n'y a pas un
seul endroit du livre où
on en arrive à une explica-
-tion claire. (Les passages
les plus importants, permettant
de se rendre compte, pour ainsi
dire malgré l'auteur, de ce que
l'auteur oppose à la théorie
des sonantes sont: p.

18

~~Nous avons le devoir
de nous sommes le droit
du moment que l'auteur
n'énonce nulle part ce qui
constitue sa contre-théorie,~~

~~Nous ne pouvons avoir d'autre
devoir, du moment que l'auteur
n'énonce nulle part ^{ce qui} ~~ce qui~~ constitue
sa contre-théorie, ~~ce qui~~ que de~~

Le devoir du critique, du
moment que l'auteur n'énonce
nulle part ~~formellement~~ ce qui
constitue sa contre-théorie, ^{peut}
peut consister qu'à relever
les objections de l'auteur à la
4 différents
théorie communément admise:

P. 4-12. Lautphysiologische
Erwägungen. Nous sommes d'accord
avec M. S. ^{contre les sonantes} sur l'inadmissi-
-bilité des signes *i* et *u*; mais
non sur la raison pour laquelle
ces signes ~~ils~~ sont inadmissibles. Au reste,

Cours Univ. 3955/1, p° 17v et 18r

- 7) La théorie des sonantes paraît être pour ses ~~parti~~ adeptes quelque chose de tellement clair que ses ~~ad~~ adversaires n'ont pas besoin <<eux-mêmes>> <ont> <seraient> dispensés de la définir. Qu'on en dise donc la formule, nous sommes prêts à l'entendre. (Cours Univ. 3955/1, p° 25r)

De quelles propositions au juste se compose la
 théorie des sonantes, à quel ^{particulier} ~~signe~~ on reconnaît un
 sonantiste d'un anti-sonantiste, quelle ~~est~~ ^{vues caractéristique} ~~son~~
 on combat ou ^{on défend} en se plaçant sous l'un de ces
 deux drapeaux, c'est ce que nous avions nous étions
~~promis de traiter~~ dans le volume de M. Joh. Schmidt,
 et nous devons dire qu'à cet égard notre espoir a été, ~~une~~
 fois déçu, une fois de plus.

La théorie des sonantes paraît être pour ses parti-adeptes
 quelque chose de tellement clair que ses ~~ad~~ adversaires
 eussent même ^{si} ~~ne~~ ^{avaient pas besoin de la définir.} ~~la~~ ^{qu'on en dit donc la}
~~formule~~, nous sommes prêts à l'entendre.

[déterminé)
 De quelles propositions au juste ~~se compose~~ ^{est formée} la
 théorie des sonantes; à quel ^{particulier} ~~signe~~ on reconnaît
 un sonantiste ~~d'un~~ ^{ou} un anti-sonantiste; quel
 principe ~~on combat~~ ^{on défend} en se rangeant
 sous l'un de ces drapeaux ou sous l'autre, c'est ce que
 nous nous étions principalement promis de voir élucidé,
 peut-être pour la première fois, par le volume de M.
 J. Schmidt, et nous devons dire qu'à cet égard notre espoir
 a été déçu, une fois de plus.

Cours Univ. 3955/1, f° 25r (détail)

- 8) De quelles propositions au juste se compose <est formée> la théorie des sonantes ; à quel signe <particulier> on reconnaît un sonantiste d'un-an <d'> un anti-sonantiste ; quel principe <<déterminé>> on combat ou on défend en se rangeant sous l'un de ces drapeaux ou l'autre, c'est ce que nous nous étions principalement promis de voir élucidé, peut-être pour la première fois, par le volume de M. J. Schmidt, et nous devons dire qu'à cet égard notre esprit a été déçu, une fois de plus. (Cours Univ. 3955/1, f° 25r)
- 9) Mais - Alors il serait nécessaire de savoir ce qu'embrasse la théorie des sonantes, de quoi se composent ses affirmations et son principe, afin autrement il est difficile de juger afin que nous soyons en état de juger si <<en arrivant au bout <à la fin> du volume, quelle th[éorie] a au juste a été remue>> [...] Dans ces conditions, ce qu'on regrette encore plus que l'absence d'une définition de la théorie combattue <<à répudier <condamner> à rejeter>>, c'est l'absence d'un exposé des vues contraires à y substituer. Les vues seraient évidemment claires <<tout serait évid. fort simple>> s'il s'agissait d'admettre ou de ne pas admettre un-n <, et du lien qui les relie ds la pensée de l'a[uteur]>. (Cours Univ. 3955/1, f° 30r)

Établie sur deux genres de preuve ou sur un seul, l'existence de $r \circ \circ m \circ n$ peut être un point fait intéressant à fixer, de la manière qu'il y a un intérêt à Mais est-ce là ce qu'on a en vue quand on attribue à la thèse une importance générale et qu'on la combat sous le nom de théorie ? Ce n'est pas la pensée de M. S. lui-même. Mais alors il serait nécessaire de savoir ce qu'embrasse la théorie des sonantes, de quoi se composent ses affirmations et son principe, afin autamment il est difficile de juger, afin que nous soyons en état de juger si Personnellement, mais sans savoir si cette opinion correspond à celle de M. S., nous considérons que la, à moins de ne consister en rien, consistera dans la formule qu'on donne à la loi des affaibliss. i. eur., dans la manière dont on rejoint smés avec

à la fin
- en arrivant au bout
du volume quelle Ph. a
au fut été remise
Ph. des son.

[Survenu
peu
avant
la fin
de la
période
comme, **

et tous les autres faits appartenant relevant de cet accidentel cataclysme, [sans lequel les linguistes n'auraient jamais eu l'occasion de théoriser au XIX^e siècle. La théorie des $x \circ \circ m \circ n$ ne saurait être une théorie que depuis le moment précis où il ne s'agit plus de $r \circ \circ m \circ n$ parce que ceux-ci sont devenus un cas particulier de l'ensemble. D'un très vaste ensemble.

condamner
à repudier à rejeter

Il serait évident, fait même évident, s'il s'agissait d'admettre ou de ne pas admettre un n

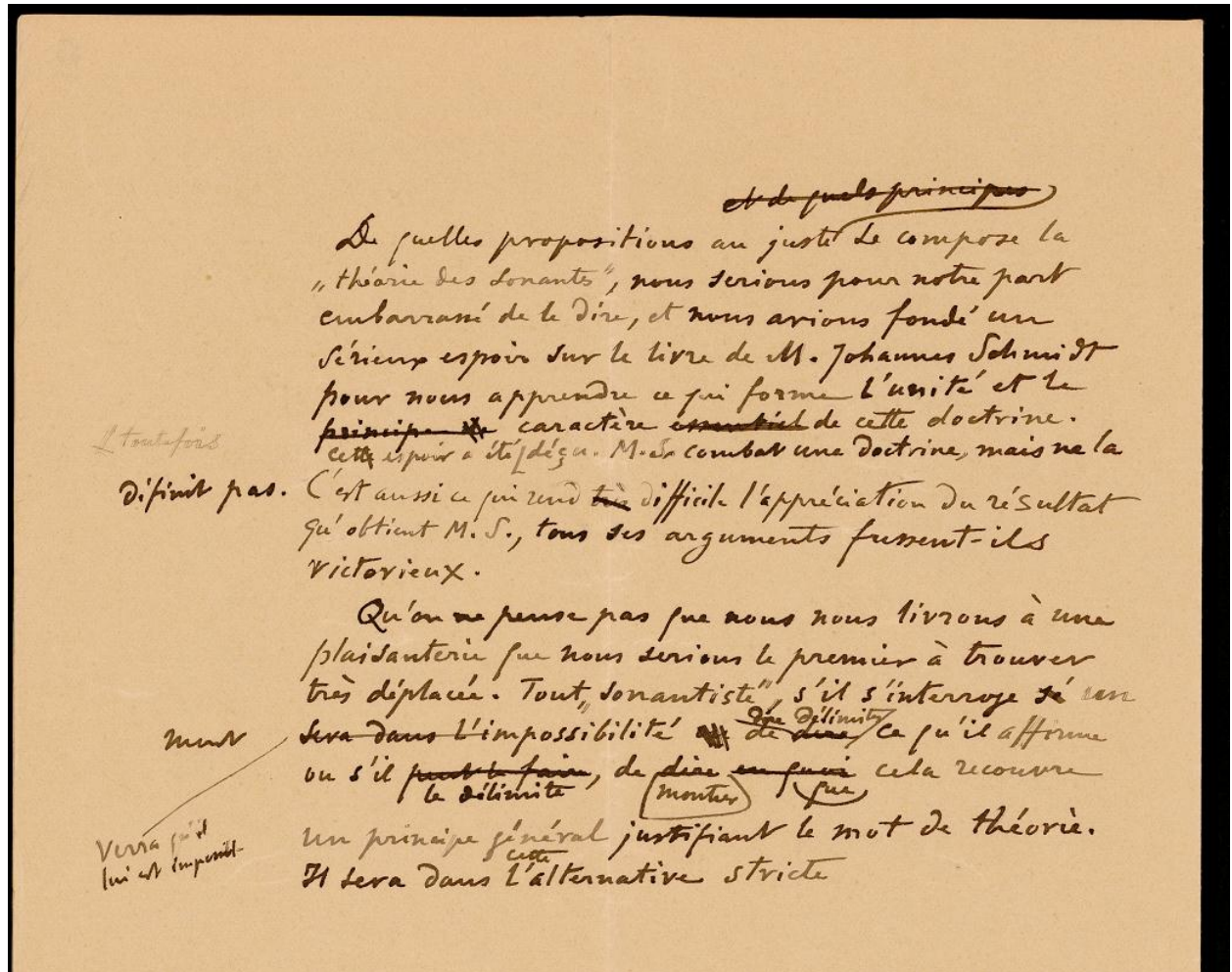
[jusqu'à un
certain point
de la mesure
qui lui
correspond

Dans ces conditions, ce qu'on regrette encore plus que l'absence d'une définition de la théorie combattue, c'est l'absence d'un exposé des vues contraires à y substituer, et du bien qui lui est relatif et par conséquent évident. Par le titre de son livre, M. S. est sans doute fondé à invoquer le privilège du critique sans doute et à se cantonner dans une position négative; cependant, autant ceci paraît être légitime s'il s'agit simplement de prouver que n n'a pas existé, autant on a de peine à le comprendre quand c'est sur toute la ligne des aff. indo-eur. que les opinions ont à se heurter.

10) De quelles propositions au juste <et de quels principes> se compose la « théorie des sonantes », nous serions pour notre part embarrassé de le dire, et nous avions fondé un sérieux espoir sur le livre de M. Johannes Schmidt pour nous apprendre ce qui forme l'unité et le principe de caractère essentiel de cette doctrine. Cette espoir a été <<toutefois>> déçu. M. S. combat une doctrine, mais ne la [] <<définit pas>>. C'est

aussi ce qui rend très difficile l'appréciation du résultat qu'obtient M. S., tous ses arguments fussent-ils victorieux.

Qu'on ne pense pas que nous nous livrons à une plaisanterie que nous serions le premier à trouver très déplacée. Tout « sonantiste », s'il s'interroge s'il un « moment » sera dans l'impossibilité « verra qu'il lui est impossible » ~~ou de dire~~ <de délimiter> ce qu'il affirme ou s'il ~~peut le faire~~ <le délimite>, de dire <montrer> en quoi <que> cela recouvre un principe général justifiant le mot de théorie. Il sera dans l'alternative stricte [] (Cours Univ. 3955/1, p° 50v)



Cours Univ. 3955/1, p° 50v (détail)

- 11) Trois choses nous rendent perplexes, très sincèrement, devant le livre de M. Johannes Schmidt. Nous ne savons « voyons » pas « nettement » de quelles idées « caractéristiques » se compose, pour ceux qui la soutiennent ou pour M. S. qui la combat, la théorie des sonantes, Et enfin en dehors du soi-disant système qu'il [] Réfuter <tous> les arguments du livre qui se succèdent [] serait une tâche [] Celui qui aurait avec succès réfuté tous les arguments qui composent le livre [] Celui qui ferait consister sa tâche « son devoir » à réfuter l'un après l'autre les arguments du qui composent le livre (Cours Univ. 3955/1, p° 59v)

Caractéristiques

Trois choses nous rendent perplexe, très sincèrement, devant le livre de M. Johannes Schmidt. Nous ne ~~savons~~ voyons pas de quelles idées ^{nettement} se compose, pour ceux qui la soutiennent ou pour M. S. qui la combat, la théorie des sonantes. Nous ne discernons pas quel système M. S. veut pour sa part voir adopté, ~~Et enfin~~ en-dehors du soi-disant système qu'il

~~Réfuter les arguments du livre qui se succèdent~~
serait une tâche

~~Celui qui aurait avec succès réfuté tous les arguments qui composent le livre~~ ^{son devoir}

~~Celui qui ferait consister sa tâche à réfuter l'un après l'autre les arguments ~~du~~ qui composent le livre~~ ^{l'un après l'autre}

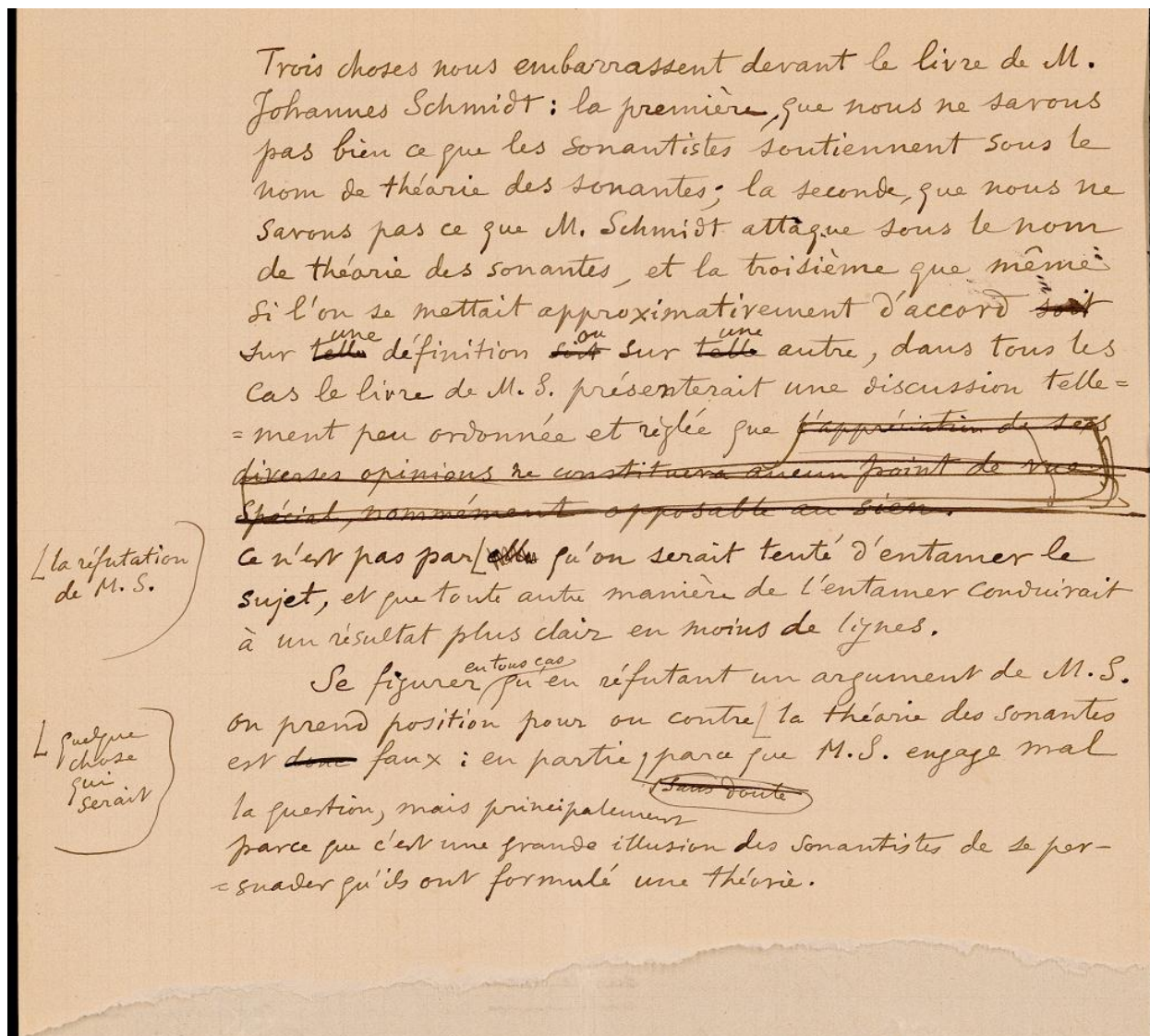
Il résulte de là que qui aurait réfuté de la 1^{re} page à la dernière les arguments dont se compose le livre, se demanderait à ce ~~peu~~ moment quelle chose il a réfuté, ou quelle chose il a victorieusement défendue ^{contre} contre M. S. ~~Il n'y a que des sonantistes qui se représentent. Cette idée qu'il y aurait une~~

Il serait dans l'impossibilité de formuler plus que M. S. ~~faute~~ ^{une} conclusion résultant de qui découle de ce débat. C'est pour quoi, malgré tout l'intérêt que

Et le temps possible

Cours Univ. 3955/1, f° 59v (détail)

- 12) Trois choses nous embarrassent devant le livre de M. Schmidt : la première, que nous ne savons pas bien ce que les sonantistes soutiennent sous le nom de théorie des sonantes ; la seconde, que nous ne savons pas ce que M. Schmidt attaque sous le nom de théorie des sonantes, et la troisième que même si l'on se mettait approximativement d'accord soit sur telle une définition soit ou sur telle une autre, dans tous les cas le livre de M. Schmidt présenterait une discussion tellement peu ordonnée et réglée que l'appréciation de ses diverses opinions ne constituerait aucun point de vue spécial, nommément opposable au sien ce n'est pas par la réfutation de M. Schmidt qu'on serait tenté d'entamer le sujet, et que toute autre manière de l'entamer conduirait à un résultat plus clair en moins de lignes. Se figurer <en tous cas> qu'en réfutant un argument de M. Schmidt on prend position pour ou contre <quelque chose qui serait> la théorie des sonantes est donc faux : en partie <sans doute> parce que M. Schmidt engage mal la question, mais principalement parce que c'est une grande illusion des sonantistes de se persuader qu'ils ont formulé une théorie. (Cours Univ. 3955/1, f° 66v)



Cours Univ. 3955/1, f° 66v (détail)

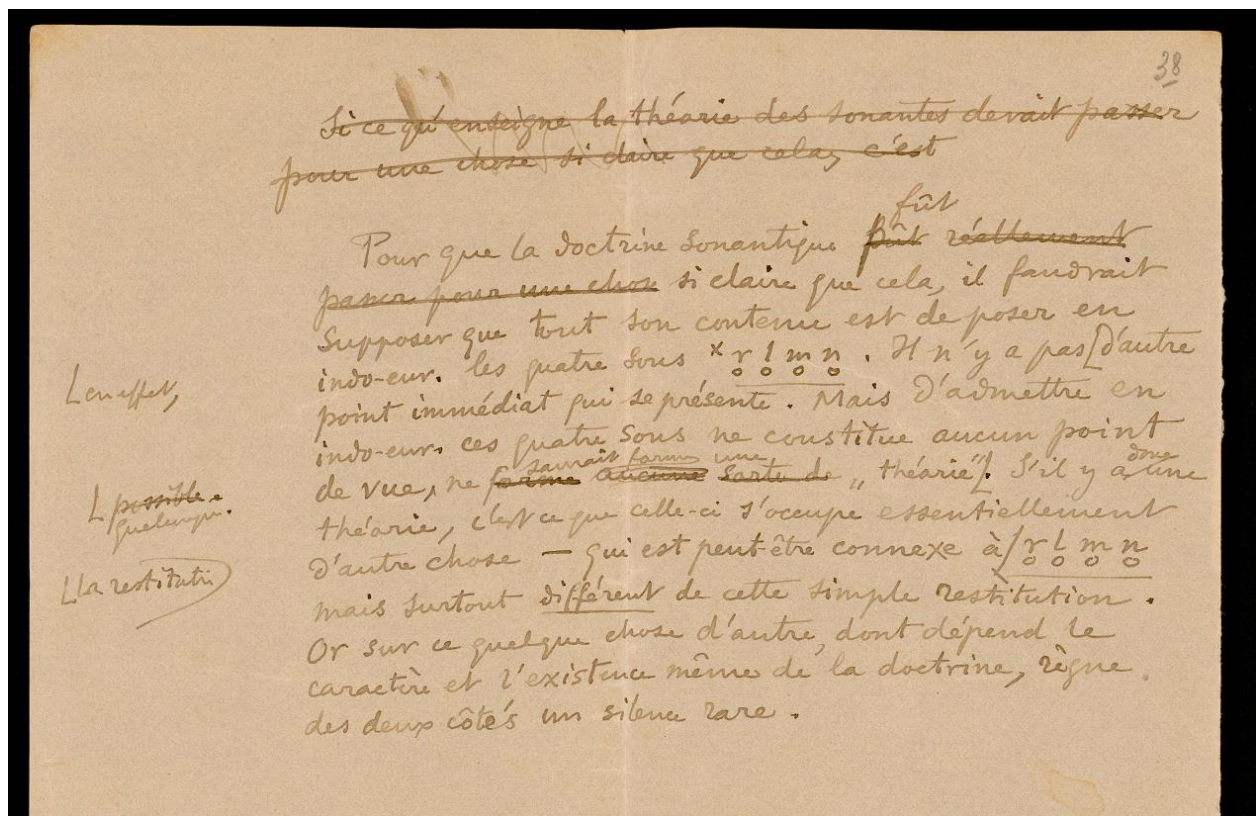
Voici donc un échantillon témoignant du processus d'écriture de Saussure dans ce manuscrit (une écriture « tourmentée » [Marchese, 2002, p.x]), et du chemin suivi par sa réflexion. Le maître est « déçu » (fragments 8, 9, 10) voire « désespéré » (fragment 5) de l'absence de définition et de « point fixe » pour « instruire » la discussion (fragment 5 *et passim*), qui est donc, pour cela même, « mal engagée » (fragment 12). Ce qui ne saurait être mis au compte de l'« aveuglement » et du « manque d'esprit » de Schmidt (cf. fragments 14 et 15, ci-après), du moins pas seulement, car tous ceux qui s'interrogeront « un moment » sur la question ne pourront que capituler devant la conclusion qu'il tire : il est « impossible » de délimiter le problème des sonantes et/ou de « justifier » qu'il puisse donner matière à une théorie (fragments 5 et 10).

Face à quoi Saussure s'essayera tout de même à chercher, sinon une théorie « des sonantes », qu'il estimait par définition inenvisageable, du moins les conditions de possibilité d'une délimitation quelconque des problèmes observés. Des conditions qu'il retrouvera, donc, dans ce phénomène qu'il avait défendu vingt ans auparavant – « vainement », se plaignait-il, car « il paraissait » encore « inconnu de tous les linguistes » (f° 29v) –, et dont les conséquences concernaient non seulement les dites « sonantes », mais le système tout entier des racines indo-européennes : en l'occurrence la chute (franche) du « e » dans les circonstances (si précises) décrites aux pages 6-50 de son *Mémoire* (cf. note 5). Toute tentative de réduction

théorique *autre* que celle-là sera tenue par Saussure pour invalide, parfois même pour « misérable » (cf. fragment 14, ci-après).

Sous cet élan, s'abandonnant à cet enthousiasme « fulgurant » décrit par Prosdocimi au point [c] de sa séquence, Saussure se verra en rédempteur d'une raison perdue par toute une génération de linguistes, et le seul capable qui soit d'expliquer, « sur une base méthodique » (cf. fragment 15, ci-après), ce que personne n'avait jusqu'alors compris (ou voulu comprendre) :

- 13) Pour que la doctrine pût ~~réellement passer pour quelque chose~~ fût si claire que cela, il faudrait supposer que tout son contenu est de poser en indo-eur. les quatre sons *r! m n⁶. Il n'y a <<en effet,>> d'autre point immédiat qui se présente. Mais d'admettre en indo-eur. ces quatre sons ne constitue aucun point de vue, ne ~~forme aucune sorte de~~ <ne saurait former une> « théorie » <<possible quelconque>>. *S'il y a <donc> une théorie, c'est que celle-ci s'occupe essentiellement d'autre chose* – qui est peut-être connexe à <<la restitution>> r! m n mais surtout différent de cette simple restitution. Or sur ce quelque chose d'autre, dont dépend le caractère et l'existence même de la doctrine, règne des deux côtés un silence rare. (BGE, Cours Univ. 3955/1, p. 38r [Nous soulignons, ES])



Cours Univ. 3955/1, f° 38r (détail)

- 14) [...] nous considérons ceux qui soutiennent r! m n sans de cette manière aveugle comme soutenant une thèse aussi peu définie <misérable et peu définie> que ceux qui la combattent <<récioproquement>> r! m n sur le simple fait [] (Cours Univ. 3955/1, f° 9r)

⁶ Ces quatre signes symbolisaient dans la nomenclature de l'époque les deux liquides et les deux nasales sonantes, susceptibles de « fonctionner » soit comme voyelles, soit comme consonnes, dépendant de circonstances que les théoriciens – dont Saussure – cherchaient, justement, de rendre compte. Le *Mémoire* de 1878 est généralement tenu aujourd'hui pour l'ouvrage ayant enfin réussi à ordonner les différentes vues sur le problème, et à stabiliser l'ensemble en un système suffisamment cohérent.

9

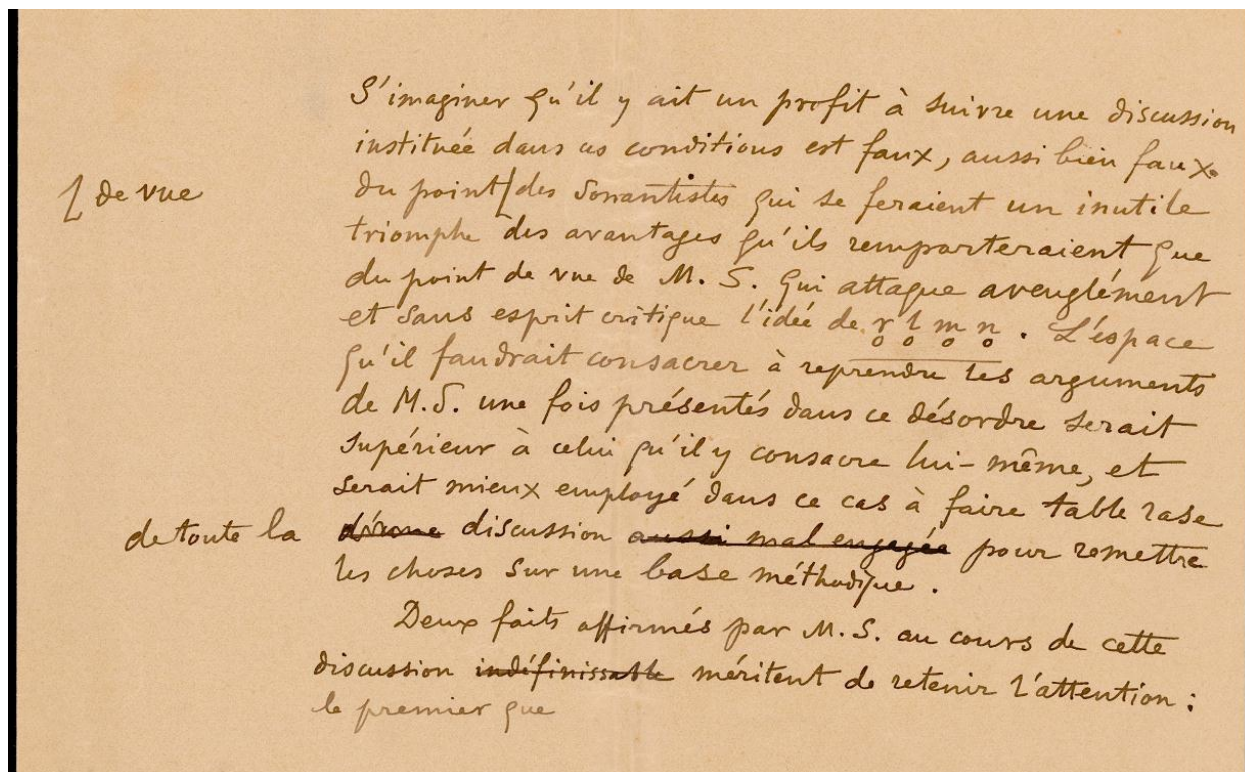
Il serait absolument impossible de dire si l'hypothèse
 d'un $r \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \circ \end{smallmatrix} m \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \end{smallmatrix} n$ ^{indépendante} a une valeur ou une importance sans
 savoir à priori de l'opposé

A moins ~~de~~ ^{d'une manière parf. exacte} savoir à priori ou l'opposé, il est purement
 impossible ~~de déterminer~~ ^{d'apprécier} si l'hypothèse d'un $x \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \end{smallmatrix} m \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \end{smallmatrix} n$
 indo-eur. a une valeur ou une importance, et nous
 considérons ceux qui soutiennent $r \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \circ \end{smallmatrix} m \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \end{smallmatrix} n$ sans de
 cette manière aveugle comme soutenant une thèse
 aussi ~~peu~~ ^{mal} ~~fondée~~ ^{justifiée et peu définie} que ceux qui ~~la~~ combattent

reciproquement $r \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \circ \end{smallmatrix} m \begin{smallmatrix} | \\ \circ \circ \end{smallmatrix} n$ sur le simple fait

Cours Univ. 3955/1, f° 9r (détail)

- 15) S'imaginer qu'il y ait un profit à suivre une discussion instituée dans ces conditions est faux, aussi bien faux du point <<de vue>> des sonantistes qui se feraient un inutile triomphe des avantages qu'ils remporteraient que du point de vue de M. S. qui attaque aveuglément et sans esprit critique l'idée r|mn. L'espace qu'il faudrait consacrer à reprendre les arguments de M.S. une fois présentés dans ce désordre serait supérieur à celui qu'il y consacre lui-même, et serait mieux employé dans ce cas à faire table rase <<de toute la >> d'une discussion aussi mal engagée pour remettre les choses sur une base méthodique. (Cours Univ. 3955/1, f° 58v)



Cours Univ. 3955/1, f° 58v (détail)

Que demeure-t-il de cette position de toute-puissance dans le texte que Saussure a finalement publié ? Rien, sinon des allusions – rigoureuses, certes, mais toujours courtoises – à une clarté que Saussure « regrette » ne pas voir avec la même « évidence » que ses collègues, et qui l'amènent à conclure qu'

- 16) Il [lui] est impossible pour ces raisons de convenir qu'il y ait une chose déterminée à soutenir ou à combattre sous le nom de théorie des sonantes, même en épuisant les hypothèses sur ce qu'elle pourrait être ; à plus forte raison si on se dispense initialement de la définir comme M. S. (Saussure, 1897, p. 216)

Observation qui nous ramène au début de notre contribution, où l'on évoquait la séquence proposée comme « typique » par Prosdocimi, cautionnée par Marchese et que nous ne pouvons que confirmer, pour en extraire au moins deux remarques en guise de conclusion. Une première, d'ordre général, aura pour but de souligner combien on aurait tort de prêter aux affirmations présentes dans les manuscrits inédits (saussuriens ou autres) une valeur théorique irréfléchie. Ces contenus, du fait même qu'ils sont restés inédits, exigent de la part du lecteur une révision rigoureuse, à la suite de quoi, seulement, il deviendra possible de se prononcer sur l'importance (biographique, génétique, historique, théorique) qu'ils sont susceptibles de revêtir (cf. Prosdocimi, 1984, 1988, 1990). La seconde remarque, plus intéressante d'un point de vue génétique, a trait au processus d'écriture proposé comme « typiquement saussurien » par les auteurs italiens susmentionnés. Si ce processus est typiquement saussurien, en effet, c'est qu'il doit y en avoir d'autres qui ne le sont pas, ce qui suggère qu'une étude contrastive des modalités d'argumentation en linguistique (et en sciences humaines) serait envisageable. Un tel programme, s'inscrivant dans le sillage des suggestions de Paolo D'Iorio sur les manuscrits philosophiques (cf. D'Iorio, 2004, pp. 8-9), permettrait de déceler les traits caractéristiques du style (et) du procès créatif des différents théoriciens, autorisant peut-être à concevoir des structurations argumentatives « type », à l'instar des modalités littéraires désormais consacrées par les généticiens : écriture « à

structuration programmatique » ou « à structuration rédactionnelle », etc. [cf. de Biasi, 2004, pp. 32 sqq]).

Pour en rester au cas que nous avons traité dans la présente contribution, et à titre illustratif, on affirmera par exemple que Saussure, plutôt que parmi ces théoriciens qui, selon les termes de D'Iorio, « pensent pour écrire », semble pouvoir se classer au nombre des auteurs qui « écrivent pour penser » (cf. D'Iorio, 2004, p. 9). Saussure pense en effet en écrivant, et toutes les étapes de sa réflexion (idées, repentirs, tâtonnements, retours sur les formules originaires) laissent des traces sur le papier. Son cas serait donc aussi, dans ce sens, un bon exemple de genèse à structuration rédactionnelle⁷.

Si l'on revient aux considérations sur le ton, on a vu que Saussure est plus souvent contestataire dans ses manuscrits que dans les textes qu'il publie, où il affiche toujours un discours circonspect et modéré. Ses cours universitaires, quant à eux, semblent avoir été à mi-chemin entre ces deux pôles ; moins intrépides que sa réflexion personnelle (telle qu'elle se laisse apercevoir dans les manuscrits inédits), ils demeurent souvent plus audacieux que ses publications scientifiques. Tous azimuts ? Nous n'oserons pas l'affirmer sans avoir effectué une étude approfondie. Mais cela nous semble être vrai du moins sur un point. La manière dont Saussure envisage son inscription dans la tradition, en effet, s'accorde plutôt bien avec la répartition que nous venons de proposer. Et c'est sur cet axe, en définitive, que s'inscrit l'analyse que nous avons menée dans cet article. Ce qui nous oblige à établir une nouvelle démarcation.

Le manuscrit que nous avons examiné est issu de la préparation d'un compte rendu. Ce qui fait que son exemple est le plus apte à s'accorder avec les considérations que nous avons émises à propos du caractère dialogique des textes théoriques en sciences humaines. Un compte rendu est déjà, et avant tout, une *réponse* à la production d'un collègue, et s'inscrit donc nécessairement dans une forme de dialogue : on prend, dit-on, *position*, dans, pour ou contre telle ou telle école, alors qu'on *situe* l'ouvrage examiné dans le cadre de la tradition.

Il resterait à voir si la totalité des textes saussuriens seraient susceptibles d'être encadrés dans sous cette répartition, qui pourrait sans doute être complétée. Écrit-on de la même manière en début de carrière, lorsqu'on est un étudiant ou un jeune chercheur en quête de poste, qu'à la fin d'un parcours académique ? Les enjeux n'étant pas les mêmes, on essaiera probablement de s'inscrire dans l'une ou l'autre filière, ou dans aucune. On choisira d'évoquer tels ou tels auteurs, d'évoquer l'autorité de tels ou tels théoriciens, etc.

Le nombre d'éléments à évoquer pour compléter la grille de critères pertinents pour caractériser le style du processus génétique pourra et (sans doute devra) s'enrichir en fonction de chaque auteur, en accord avec les particularités de chaque cas, eu égard aux modalités propres à chaque discipline, à chaque école et à chaque tradition. L'étude d'un nombre grandissant de cas de figure reste un des axes les plus intéressants et les plus prometteurs de la génétique en sciences du langage, et en sciences humaines en général.

Estanislao SOFIA

⁷ A en croire les témoignages de l'époque, on serait tenté d'accorder à cet aspect un caractère global, représentatif de la façon de penser de Saussure en général. Car même en tant qu'enseignant « il semblait n'apporter jamais à son cours une vérité toute faite », et « ne donnait à ses idées un aspect définitif qu'en parlant » : « il arrêtait sa forme au moment même où il s'exprimait » (Meillet, 1926, p. 178). La suite de ce rapport de circonstance, rédigé par Meillet, nous invite pourtant à la prudence. Car, contrairement à ce que nous avons constaté dans les manuscrits, où le lecteur n'arrive qu'à travers mille tâtonnements à une formule pouvant être tenue pour plus ou moins (autant que cela est possible) définitive, durant les cours de Saussure, « l'auditeur était suspendu à cette pensée en formation qui se créait encore devant lui et qui, au moment même où elle se formulait de la manière la plus rigoureuse et la plus saisissante, laissait attendre une formule plus précise et plus saisissante encore » (Meillet, 1926, p.179). Saussure aurait été donc plus à son aise à l'oral qu'à l'écrit.

Bibliographie

- CHIDICHIMO, Alessandro (2011), « Variations saussuriennes. Écriture, recherche, style dans les manuscrits de Ferdinand de Saussure », communication faite à la Journée d'étude « Philologie et critique génétique. Enjeux théoriques de l'édition des manuscrits de Saussure », Université de Liège, 1^{er} Avril 2011, à paraître.
- D'IORIO, Paolo (2004), « Les pensées papillons », *Genesis*, vol. 22, n°3, pp. 7-12.
- DE BIASI, Pierre-Marc (2000), *La génétique des textes*, Paris, Nathan Université.
- DE BIASI, P.-M. (2004), « Critique Génétique », *Encyclopaedia Universalis*.
- FENOGLIO Irène (2009), « Conceptualisation et textualisation dans le manuscrit de l'article "Le langage et l'expérience humaine" d'Emile Benveniste », *Modèles linguistiques*, vol. 59, pp. 71-99.
- FENOGLIO, I. (2011), « En quoi le fonds E. Benveniste de la BNF est-il prototypique pour la génétique du texte. Réflexions théoriques et méthodologiques sur les potentialités d'exploitation d'archives linguistiques », à paraître.
- MARCHESE, Maria Pia (2009), « Observations sur les critères d'édition des manuscrits de F. de Saussure », communication faite au séminaire international « Pour une édition numérique des textes de Ferdinand de Saussure », Università della Calabria, 1-3 Octobre 2009 (accessible en ligne : <http://www.cerclefds.unical.it/seminaire/download/marchese.pdf> [consulté le 20/11/2010]).
- MEILLET Antoine (1926), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Honoré Champion.
- PROSDOCIMI Aldo & Maria Pia MARCHESE (1990), « Notes on Saussure as indo-europeanist and phoneticist », in Bela Brogyanyi (ed.) *Currents Issues in Linguistic Theory 64, Prehistory, History and Historiography of Language, Speech, and Linguistic Theory*, John Benjamins Publishing Company.
- PROSDOCIMI Aldo Luigi (1984), « Sulla genesi della semiologie in Saussure. Una nota sulla biografia intellettuale », *Archivio glottologico italiano*, vol. LXIX, pp. 143-159.
- PROSDOCIMI Aldo Luigi (1988), « Sul fenomeno Saussure. Fra storiografia e biografia », in J. Albrecht, J. Lüdtke & H. Thun (éd), *Energeia und Ergon*, vol. II, Tübingen, Gunter Narr Verlag, pp. 225-246.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1993), *Troisième cours de linguistique générale (1910-1911) d'après les cahiers d'Emile Constantin*. Edited by Eisuke Komatsu & Roy Harris, Seoul – Oxford – New York – Tokyo, Pergamon Press.
- SAUSSURE, F. de (2002), *Théorie des sonantes. Il manoscritto di Ginevra BPU Ms. Fr. 3955/1*. Edizione a cura di Maria Pia Marchese, Padova, Unipress.
- SAUSSURE, F. de (2002), *Écrits de linguistique générale*. Édition préparée par Simon Bouquet & Rudolf Engler, Paris, Gallimard.
- SAUSSURE, F. de (2004), « De l'essence double du langage, transcription diplomatique établie par Rudolf Engler d'après le manuscrit déposé à la Bibliothèque de Genève ». *Texto!* décembre 2004 - juin 2005 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.revue-texto.net/Saussure/De_Saussure/Essence/Engler.html>. (Consultée le 07/04/2010).

- SOFIA, Estanislao (2009), *Le problème de la définition des entités linguistiques chez Ferdinand de Saussure*, thèse soutenue le 6 nov. 2009 à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, à paraître.
- SOFIA, E. (2011a), « Qu'est-ce qu'un brouillon en sciences du langage ? Notes préalables à une édition numérique des manuscrits de F. de Saussure », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, vol. 63, pp. 11-27.
- SOFIA, E. (2011b), « Problèmes philologiques posés par l'œuvre de Saussure », *Langages*, no. 180, sous presse.
- SOFIA, E. (2012), « Premières ébauches d'une approche "générale" de la langue chez Ferdinand de Saussure : autour des conditions de possibilité d'une théorie sur les sonantes », à paraître.